

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par le soussigné, QUE :

Le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a été déposé à mon bureau, au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, le 12 septembre 2019. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières de bureau.

Le rôle d'évaluation est celui de la troisième année du rôle triennal qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

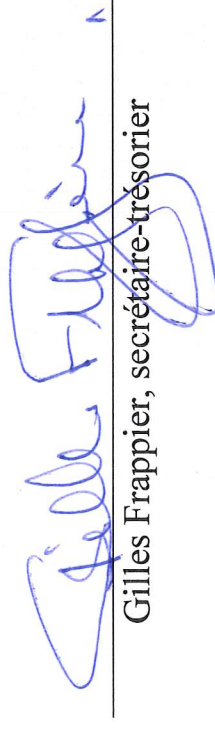
Avis est aussi donné que toute demande de révision concernant ce rôle au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée au cours de l'exercice en cours pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant. Ladite demande de révision doit être déposée auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière : MRC de Maskinongé, 651 boulevard St-Laurent Est à Louiseville, J5V 1J1, 819-228-9461.

DONNÉ à Saint-Alexis-des-Monts, ce 26^{ème} jour de septembre de l'an deux mille dix-neuf.


Gilles Frappier
Secrétaire-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, résidant à Saint-Alexis-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, le **26^{ème} JOUR DE SEPTEMBRE 2019 (2019-09-26)**.


Gilles Frappier, secrétaire-trésorier